



TERMES DE REFERENCE

AO – 027/TNR/25

Titre: Contrôle et surveillance des travaux de mise en place des infrastructures et mise en place de la gestion pour le village à Kivalo et Andavoanemboka

Projet de base : MG2010.00 / MG 2054.00

Période : Entre Janvier 2026 à Juillet 2026

Date : Octobre 2025

WWF MDCO

Près lot II M 85 Ter
Antsakaviro
(101) Antananarivo

Tél: +261 34 49 888 04
Tél: +261 34 49 888 05
Tél: +261 34 49 888 06
Fax: +261 20 22 348 88

P.O.Box 738

wwfrep@moov.mg
www.wwf.mg
www.panda.org

I. Contexte d'intervention

Afin d'améliorer le bien-être et la résilience des communautés dépendantes des écosystèmes naturels et également premiers acteurs de leur gestion durable, WWF souhaite mettre en place des infrastructures d'accès à l'eau potable à prix abordable pour les communautés des villages de **Kivalo et Mangily** dans la Région Menabe, et le village d'**Andavoanemboka** dans la Région DIANA.

Des études de faisabilités ayant permis l'identification des solutions techniques appropriées pour l'accès à l'eau potable ont été élaborées pour les villages.

Dans ce cadre, le prestataire sera responsable du contrôle et surveillance de la réalisation du système et d'assister techniquement la mise en place de la gestion pérenne du service d'approvisionnement.

Les prestations sont réparties en deux lots:

Le soumissionnaire peut soumettre pour un ou pour les deux lots, et chaque lot est indivisible.

Lot N°	Identification	Villages concernés	Localisation
01	Kivalo	Une infrastructre pour deux localités : 2 235 habitants à Kivalo-Mangily à très court terme, avec une projection à 2 860 habitants en 2034	Commune de Bemanonga, District de Morondava, Région Menabe
02	Andavoanemboka	Une infrastructure pour une localité : 768 personnes à Andavoanemboka en 2024, avec une projection à 1 197 personnes à l'horizon 2039	Commune d'Antsohimbondrona, District Ambilobe, Région Diana

President: Pavan Sukhdev
Director General: Kirsten Schuijt
President Emeritus:
HRH The Duke of Edinburgh
Founder President:
HRH Prince Bernard
of the Netherlands

Registered as:
WWF-World Wide Fund for Nature
WWF-Fondo Mondiale per la Natura
WWF-Fondo Mundial para la
Naturaleza
WWF-Fonds Mondial pour la Nature
WWF-Welt Natur-Fonds
Also known as World Wildlife Fund

II. Mandat du Prestataire

Le prestataire sera chargé :

1. D'assurer le contrôle et la surveillance des travaux :

Le prestataire, sous réserve de vérification et validation du Comité de pilotage du projet, est garant de la qualité des travaux effectués par les prestataires contractés. Il sera notamment responsable de :

- Valider les caractéristiques techniques des équipements et matériaux de construction livrés au chantier ;
- S'assurer de la bonne qualité des équipements et matériaux de construction acquis ;
- Suivre journalièrement les travaux sur le chantier de manière à éviter les malfaçons sur les travaux et en rapporter par écrit au Comité de pilotage ;
- Assurer le suivi du planning des travaux et s'assurer que les équipes de mise en œuvre le suivent au plus près ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour les cas de malfaçons : émission des recommandations, note de chantier, Ordre de Service ;
- Assister, proposer des conseils techniques à l'équipe de mise en œuvre ;
- Conduire les réunions de chantier périodiques, établir les PV de réunion ;
- Etablir des constats de mesure des travaux réalisés mensuellement ;
- Valider les documents d'exécution (Plan d'exécution, planning d'exécution, note de calcul, etc.) ;
- Garantir l'archivage physique et informatique des documentations dont il a la charge ;
- Approuver le récolement de fin des travaux ; Établir les rapports d'avancement des travaux et du compte-rendu des activités suivant le calendrier convenu.
- Assister techniquement la réception provisoire et définitive des travaux.

2. D'assister à la mise en place de la gestion du service d'accès à l'eau

Le prestataire devra notamment :

- Assister techniquement le Comité de pilotage dans les travaux préparatifs à la mise en place du système de gestion ;
- Organiser des réunions de sensibilisation par campements par rapport à la mise en place du système d'adduction en eau, du système de livraison et du paiement par les usagers avec l'appui de l'équipe de WWF ;
- Organiser des séances de formation pour les parties prenantes engagées dans la gestion de l'infrastructure et le suivi de cette gestion afin qu'elles puissent comprendre et assurer leurs rôles spécifiques ;
- Assister au processus de recrutement/identification des personnes en charge de la gestion du service ;
- Former les personnes identifiées par rapport à la gestion des infrastructures ;
- Créer des outils de suivi et de gestion adaptés aux compétences du comité en charge de la gestion.

III. Durée de la mission

La prestation est prévue s'étaler de Janvier 2026 à Juillet 2026 – Pour 90 jours pris en charge au total (au maximum). Le prestataire devra assurer une présence continue sur terrain pour le suivi de la réalisation jusqu'à la fin des travaux. Après la mise en marche des infrastructures, le prestataire devra former et accompagner les gestionnaires de l'infrastructure.

Des missions de suivi avec l'équipe de supervision du consultant seront à programmer durant les moments clés de la réalisation des travaux. Le calendrier d'intervention par personne devra être détaillée dans l'offre technique.

IV. Livrables attendus et conditions de paiement

Le prestataire devra remettre pour validation au Comité de pilotage les livrables suivants :

	Livrables	Délai de livraison	Païement (honoraires)
a.	Rapport intermédiaire#01, comprenant : Compte rendu mensuel de l'avancement des travaux / Photos	05 jours après fin de mois#1	10%
b.	Rapport intermédiaire#02, comprenant : Compte rendu mensuel des missions de suivi/contrôle et avancement des travaux / Photos	05 jours après fin Mois#2	15%
c.	Rapport intermédiaire comprenant : PV de réception provisoire des travaux y compris tous les documents annexes (plan de récolement, journal de chantier, etc.)	05 jours après Réception provisoire des travaux	40 % du montant de la prestation
d.	Rapport intermédiaire comprenant : outils de gestion simplifiés, rapport de formation des gestionnaires de l'infrastructure	03 mois après réception provisoire des travaux	25%
e.	Rapport de réception définitive	12 mois après la réception provisoire des travaux	10%

Le Comité de Pilotage fixe un délai de 05 jours après la réception des livrables pour apporter ses remarques et commentaires

Le délai de validation des rapports/produits par le Comité de Pilotage est de 05 jours ouvrables au maximum.

En cas de retard dans la remise des rapports/produits, le WWF se réserve le droit de déduire 1% par jour de retard du montant total des honoraires dus.

Le règlement financier est subordonné à la production préalable de facture originale portant outre les mentions légales, les indications suivantes : la référence du marché, la domiciliation bancaire et la période d'exécution de la prestation, l'approbation par des factures et des livrables.

WWF ne peut accorder aucune avance sur note d'honoraire. Par ailleurs, les débours sont payables par avance suivant les modalités de WWF (en totalité ou par tranche selon nécessité et durée de l'intervention), par le Travel Request Form (TRF) à remplir avant les missions. Un état récapitulatif sera à établir pour la justification des dépenses à remettre avec Travel Expense Claim (TEC), au plus tard 5 jours après la mission. Les dépenses supérieures ou égales à 60.000 Ar nécessitent des pièces justificatives réelles en bonne et due forme.

Toute dépense nécessitant une pièce justificative selon les procédures du WWF, et qui n'est pas justifiée, sera déduite des honoraires.

V. Profil requis

La prestation sera effectuée par une entité, ou groupe de consultants avec le personnel clé suivant:

- L'équipe sera sous la coordination d'un Chef de mission et à la fois Un Ingénieur d'études de niveau BAC+5 au minimum. Il doit être un Ingénieur Génie Civil, Hydraulique ou équivalent dans le domaine des infrastructures d'alimentation en eau, ayant dix (10) ans d'expériences générales et des expériences en tant que chef de mission, ayant 3 missions similaires au projet en particulier les études de mise en place des infrastructures d'alimentation en eau des villages ruraux/ captage par puits avec un système de pompage solaire. Une bonne connaissance des régions d'intervention et une maîtrise des dialectes des zones est considérée comme un atout.

Le personnel proposé doit avoir :

- Une Bonne connaissance et compréhension des contraintes d'approvisionnement en eau potable en milieu côtier ;
- Une Très bonne capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse ; sens aigu de l'objectivité ;
- Un Très bon sens relationnel et forte capacité à travailler en équipe ;
- Une Excellente capacité rédactionnelle en français.

VI. Coordination du mandat

Le mandat sera exécuté sous la supervision technique d'un Comité de pilotage et la supervision administrative de WWF. Le Comité devra fournir toutes les informations utiles pour mener à bien la prestation.

VII. Modalités de mise en œuvre

La présente prestation fera l'objet d'un contrat auquel seront annexés les présents Termes de Référence et l'offre validée. Le Consultant assume toutes les obligations

fiscales relatives à son statut de Consultant. En sa qualité de travailleur indépendant, le Consultant est seul responsable du paiement de toute taxe ou de tout impôt qui pourrait lui être réclamé dans le cadre du présent contrat, à condition qu'il soit en règle et à jour vis à vis des autorités administrative et fiscale sur présentation des pièces justificatives; à défaut, et conformément aux dispositions de la loi de finances en vigueur, le WWF est dans l'obligation de retenir à la source, sur le montant de ses prestations ou honoraires / factures, le pourcentage légal à reverser au fisc. Le paiement des honoraires sera effectué sur présentation de facture et après validation des livrables suivant le calendrier ci-dessus.

Le Consultant est tenu aux procédures de gestion du WWF dans le cadre de la réalisation des prestations, objet de cette offre de consultance.

VIII. Dossier du prestataire à fournir

Pour chaque lot, le document de proposition du prestataire devra comprendre :

- Une offre technique comprenant les présentations suivantes :
 - Une lettre de soumission dûment signée ;
 - Une présentation de l'entité (coordonnées, statut, personnes responsables, domaine d'action, principales références, expériences de contrats analogues et conditions semblables ...)
 - Note de compréhension de la mission ;
 - Descriptif de la réalisation des différentes tâches (méthodologie, contenu...) ;
 - Une liste des prestations similaires réalisées avec le nom et les coordonnées des personnes contact ainsi que les notes/certificats de bonne fin d'exécution de chaque prestation mentionnée ;
 - Une proposition de calendrier de réalisation détaillé.
 - Liste des moyens à mettre en œuvre pour les prestations;
 - CV des experts impliqués, suivant le canevas du WWF (disponible sur le lien <https://wwf.panda.org/organization/ethics/> ou peut être demandé par e- mail à l'adresse procurement@wwf.mg) qui devront indiquer clairement les expériences similaires à l'objet de la prestation avec mention de références et les domaines de spécialisation et rôles dans la prestation ;
- L'offre financière : devra être libellée en Ariary. La décomposition du budget sera faite en précisant par grande ligne d'activités (i) le nombre de jours et l'honoraire journalier du consultant ou par catégorie de consultant ; (ii) les débours et frais de gestion le cas échéant.
- Le tarif mentionné dans l'offre financière est non révisable. Les honoraires et les débours (incluant les frais de mission) doivent être bien séparés dans l'offre. L'offre inclura également les détails des montants hors taxe et toutes taxes. Une mention spéciale devra être faite en cas d'exemption. Les frais de déplacements et accommodations devront être pris en charge suivant les procédures en vigueur au WWF.

IX. Soumission de l'offre :

L'offre technique et l'offre financière sont à mettre dans deux enveloppes séparées, elles-mêmes renfermées dans une enveloppe extérieure anonyme cachetée et portant la référence « **AO – 027/TNR/25 - Contrôle et surveillance des travaux de mise en place des infrastructures d'AEP, Lot 1 ou Lot 2 – MG2054.00/MG2010.00** » et remise au Bureau du WWF Antsakaviro, Lot IIM 85 Ter, ANTANANARIVO 101,

Ou à envoyer à l'adresse procurement@wwf.mg (en 2 fichiers séparés pour l'offre technique et l'offre financière avec comme objet « **AO – 027/TNR/25 - Contrôle et surveillance des travaux de mise en place des infrastructures d'AEP, Lot 1 ou Lot 2 – MG2054.00/MG2010.00** »)

Au plus tard le **05 décembre 2025 à 17h00.**

Les dossiers incomplets ou qui ne respectent pas les conditions d'envoi ne seront pas recevables.

X. Dépouillement et évaluation

Le dépouillement aura lieu dans les bureaux de WWF. Un comité d'évaluation sera chargé d'évaluer les offres recevables.

Le choix sera basé sur la qualité avec plafond budgétaire : l'adjudication revient à la meilleure offre technique dont l'offre financière ne dépasse pas le plafond; La possibilité de négociation n'est pas exclue si la meilleure offre technique fournit une offre financière excédant le budget disponible.

La grille d'évaluation technique est la suivante :

Compréhension du mandat et méthodologie	25
Expériences similaires liées au mandat	35
Qualifications et compétence du personnel clef	30
Calendrier de la mission/Moyens de mise en œuvre	10
TOTAL	100

Si l'offre technique se situe en dessous du score de 70/100, l'offre est immédiatement éliminée sans considération de l'offre financière.

Après classement des offres techniques, on procède à l'analyse de l'offre financière correspondante à la meilleure offre technique.

Au regard du contenu de l'offre technique et des éventuelles remarques du comité, les négociations sont entamées avec l'adjudicataire dans la limite du budget disponible. Si les négociations n'aboutissent pas, on passe à l'ouverture du pli contenant l'offre financière de la 2ème meilleure offre technique, et ainsi de suite.

XI. Fraudes et corruption et déclaration de conflit d'intérêt

L'équipe prestataire confirme avoir lu entièrement la Politique du WWF relative aux conflits d'intérêts ainsi que la politique du WWF pour la Prévention et l'Enquête sur la Fraude et la Corruption. Il comprend ses responsabilités à s'y conformer, et s'y engager

pleinement. A sa connaissance, il n'a pas de conflits tels que décrit dans la Politique du WWF relative aux conflits d'intérêts ; <https://bit.ly/2H2M8Ed>

XII. Ethique

L'équipe prestataire est tenue de respecter des règles de conduite professionnelles irréprochables dans la conduite de son mandat. Par ailleurs, elle veillera à ne pas ternir l'image du WWF dans l'exécution de son mandat. Le WWF se donne le droit de résilier la convention dans des cas avérés de mauvaise conduite pouvant porter préjudice au WWF.